

Image not found or type unknown



Monte escalier dans copropriété et propriétaire rez de chaussee

Par **coyotte47**, le **02/06/2016** à **15:47**

bonjour,

pour l'installation d'un monte escalier dans une copropriété que faut -il comme majorité lors de l'AG et habitant au rez de chaussée dois-je participer ? de plus étant 2 bâtiments faut il l'accord de tous les copropriétaires même de ceux du bâtiment pas concerné ? je connais la réponse pour les ascenseurs mais pas pour les monte personnes et qu'en est-il au niveau sécurité en cas d'incendie, faut-il accord des pompiers ?

D'avance merci

cordialement